

Artistes goulainais,  
échangez avec d'autres artistes de la commune  
et dévoilez vos créations !

**La Ville de Basse-Goulaine organise à l'automne  
salle Paul Bouin**

# LES 19 ET 20 NOVEMBRE 2022

# SALON D'AUTOMNE

Pour mettre en place ce salon,  
nous souhaiterions connaître les personnes désirant exposer leurs oeuvres.  
Comptant sur votre coopération, nous vous demandons de bien vouloir retourner,  
**en mairie avant le 23 septembre 2022**, le questionnaire au verso.

**Questionnaire à retourner à l'attention de :**

*Service communication - [communication@basse-goulaine.fr](mailto:communication@basse-goulaine.fr)  
Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée - 44115 Basse-Goulaine*

Le Salon d'Automne est réservé aux artistes de Basse-Goulaine.  
Il est ouvert aux personnes âgées de 18 ans et plus.

## N° SECTIONS

### 1- PEINTURE

Nature : Huile - Acrylique

### 2- PEINTURE À L'EAU

Nature : Aquarelle - Gouache

### 3- SCULPTURE

Nature : Pierre - Bois - Bronze

### 4- DESSIN

Nature : Crayon - Encre de Chine - Fusain

### 5- PHOTOGRAPHIE

Nature : Noir & blanc - Couleur

### 6- AUTRES

Nature : à préciser

## JE SOUHAITE EXPOSER MES OEUVRES :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

44 115 BASSE-GOULAINÉ

N° de téléphone .....

Mail .....

N° Section .....

Nature.....

Les données personnelles recueillies sur le site ou sur un bulletin d'inscription résultent de la communication volontaire d'une adresse de courrier électronique lors du dépôt d'un message électronique ou via un formulaire. Les courriels ainsi recueillis ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes ou aux prestations réalisées par la Ville de Basse-Goulainé. Les courriels sont conservés de manière confidentielle pour une durée ne pouvant excéder la durée nécessaire à la réalisation de la finalité du traitement. Les adresses électroniques collectées ne font l'objet d'aucune cession à un tiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données de la Ville de Basse-goulainé par mail à [dpd@basse-goulainé.fr](mailto:dpd@basse-goulainé.fr) ou par courrier à Mairie de Basse-Goulainé, Délégué à la protection des données, 25 rue de la Razée, 44115 BASSE-GOULAINÉ. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).